

PLAN DÉTAILLÉ DES 33 FICHES THÉMATIQUES

PREMIÈRE PARTIE

FONDEMENT ET MÉTHODE DU DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

FICHE N°1

Les sources du droit international privé	31
I. Les fondations constitutionnelles	34
A Le préambule de la Constitution de 1946	34
B La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789	34
C Le droit de mener une vie familiale normale	35
D La protection constitutionnelle de l'enfant	35
E L'articulation Constitution/droit international et européen	36
F L'article 55 de la Constitution et la condition de réciprocité	37
II. Le droit de l'Union européenne : la strate dominante	38
A Les règlements européens pertinents	38
B L'interprétation autonome des notions européennes	38
III. Les conventions internationales	39
IV. Les sources nationales : approches comparées de la codification	39
V. Le droit commun français : la strate résiduelle	40

FICHE N°2

Les Cours européennes et le droit international privé	43
I. La CJUE et le droit international de la famille	45
A Cadre institutionnel	45
B Voies procédurales	46
C Citoyenneté européenne et situations familiales transfrontières	46
D Droit dérivé : principaux instruments	47
E Méthodes d'interprétation	48
F Bilan critique	49
G Index jurisprudentiel	50
II. La CEDH et le droit international de la famille	51
A Positionnement général et mode d'action	51
B Application par domaines thématiques	52
C Dimension procédurale : l'article 6 Conv. EDH	53
D Articulation avec les autres instruments internationaux	53
E Bilan : ce que la CEDH est (et n'est pas) en DIP	53
F Exemple illustrant la CEDH comme source du droit international de la famille	54

Le projet de code de droit international privé	57
Introduction	59
I. Codification du DIP en Europe continentale : une perspective historique	59
A Un mouvement historique continu malgré les réticences initiales	59
B Le rapport complexe entre codification nationale et sources européennes	60
II. Présentation du projet français	60
III. Auteurs et contributions de référence	61
IV. Arguments pour et contre la codification	61
A Dispersion et illisibilité du droit actuel	61
B Rapport au droit de l'Union européenne	62
C Qualité technique du projet et innovations juridiques	62
V. La France dans le mouvement européen de codification	62
VI. Regard comparé : les enseignements de l'expérience belge	62
A La codification au service de l'accessibilité du droit	62
B L'absence de clause d'exception : une lacune notable	63
C Le principe de reconnaissance : innovation la plus structurante	64
VII. Innovations techniques du Code belge : apports pour le projet français	65
A La transparence, la modernité et la structuration du droit international privé	65
B Les innovations procédurales : litispendance internationale et <i>forum necessitatis</i>	65
C L'extension de la <i>professio juris</i> en droit de la famille	66
D La clause d'exception : un mécanisme encadré	66
E Le rejet du renvoi : affirmation du principe de proximité	66
F La reconnaissance de plein droit des décisions étrangères	66
VIII. Conclusion. Pour l'adoption du code	67

La fonction du droit international privé	69
I. Objet du droit international privé : les situations privées internationales	71
A Définition	71
B Le pluralisme juridique : cause du DIP	71
C Degrés d'internationalité	71
II. Fonction du DIP	72
A Trois objectifs fondamentaux	72
B Trois fonctions structurantes	72
C Zoom : La facilitation en pratique	72
D Zoom : La régulation en pratique	73
III. Contenu du DIP : le triptyque	73
IV. Pourquoi le droit international privé est-il mal compris ?	73
V. Une autre façon de raisonner	74
VI. Éthique propre au DIP	75
VII. Facteurs conditionnant le droit international privé	76
A Facteurs politiques	76
B Facteurs économiques	76
C Facteurs sociologiques et culturels	76

VIII. Sources du DIP	76
IX. Tableau de synthèse général	77

FICHE N°5

La qualification en droit international privé	79
I. De quoi parle-t-on ?	81
A Sur quoi porte la qualification ?	81
B Particularités propres au DIP	81
II. Quelle loi fournit la qualification ? Les méthodes	82
III. Le conflit de catégories	83
A Dans le conflit de lois	83
B Dans le conflit de juridictions	83
C Face à une institution inconnue ou nouvelle	84
IV. Les repères jurisprudentiels	84
A Autour du conflit de lois	84
B Institutions étrangères ou nouvelles	84
V. La qualification et la source européennes	85
VI. La qualification des lois de police	85

FICHE N°6

La compétence du juge français en matière familiale internationale	87
I. Identifier la source applicable : la hiérarchie des normes	89
II. À défaut de règlement applicable : le droit commun français	90
III. Le recours subsidiaire aux privilèges de juridiction (art. 14-15 C. civ.)	90
IV. Le régime de la compétence : qui contrôle quoi et comment ?	92

FICHE N°7

La litispendance dans les affaires familiales internationales	93
I. Conditions de la litispendance : droit interne vs matière familiale internationale	95
II. Textes applicables : articulation des sources	96
III. Conditions spécifiques à la matière familiale internationale	96
IV. Effets et mécanismes de dessaisissement	97
V. Récapitulatif procédural	98

FICHE N°8

Clause de choix de loi (<i>professio juris</i>) en droit international de la famille	101
I. Les différents domaines de la <i>professio juris</i>	103
A En matière de divorce (Règl. Rome III)	103
B En matière de régimes matrimoniaux (Règl. [UE] 2016/1103)	103
C En matière de successions (Règl. [UE] n° 650/2012)	104
II. Les limites et les précautions	104
III. Les conseils de rédaction	104

Conflits de lois. Théorie générale

I. Panorama comparatif des conflits de lois en Europe et aux États-Unis . .	107
A Évolution historique du droit des conflits	110
B Trois grandes écoles doctrinales	110
C Comparaison Europe/États-Unis	113
D Méthodes américaines de résolution des conflits	114
E Facteurs de rattachement (<i>connecting factors</i>)	114
F Système judiciaire américain : dualité fédérale/étatique	115
II. Notion et logique du conflit de lois	115
III. Sources des règles de conflit	115
IV. Trois méthodes de résolution	116
V. Critères de rattachement par matière	117
VI. Mise en œuvre de la règle de conflit : office du juge	118
VII. Correctifs à l'application de la loi étrangère	118
VIII. Jurisprudences fondamentales à connaître	119
IX. Synthèse : le raisonnement pas-à-pas	119

Conflits mobiles en droit international de la famille

I. La notion de conflit mobile	123
II. Les solutions en matière familiale.	123
III. La théorie des droits acquis	125
IV. La méthode de la reconnaissance et le conflit mobile	125

La preuve du droit étranger en droit international de la famille

I. Le principe général : charge de la preuve	129
II. Les matières à application impérative : rôle actif du juge	130
III. Les modes de preuve	131
IV. L'impossibilité d'établir le droit étranger.	131
V. Les particularités en droit de la famille	132
A Instruments de connaissance du droit étranger	132
B Enjeux, conséquences et pistes d'harmonisation	133
VI. Le contrôle de la Cour de cassation sur l'interprétation de la loi étrangère	133
VII. L'importance du dialogue des juges	134

L'exequatur en droit de la famille

I. Notion et fondements	137
II. Quand l'exequatur est-il requis en droit de la famille ?	139
III. Compétence.	140
IV. Conditions de recevabilité de l'action	140
V. Déroulement de la procédure	141

VI. Jugement d'<i>exequatur</i> et ses effets	141
VII. Droit commun <i>vs</i> règlement Bruxelles IIter	142
A Références de la décision	143
B Faits et procédure	143
C Solution retenue	144
D Analyse thématique	144
E Mise en perspective. Jurisprudences et textes	145

FICHE N°13

L'ordre public international	147
I. Notion et fondements	149
A Notion polysémique	149
B Double forme d'expression	149
C Distinction OPI/OP interne	149
II. Deux mécanismes : lois de police et exception d'OP	150
A Points communs	150
B Tableau comparatif	150
C Critères de distinction proposés et leurs limites	150
D Facteurs de confusion entre les deux mécanismes	151
III. Exception d'ordre public : définition et régime	151
A Définitions jurisprudentielles	151
B Mécanismes d'exception d'OP et leur régime	152
C Relativité temporelle : le principe d'actualité	152
IV. Ordres juridiques de référence	152
V. Sources de l'ordre public international français	153
A Sources internes	153
B Sources supranationales : phénomène d'eupéanisation et de fondamentalisation	153
VI. Tableau synoptique général. Raisonnement du juge	154
VII. Jurisprudence récente. Cass. 1^{re} civ., 30 avril 2025, n° 22-24549	154
VIII. Ordre public international en droit européen	155
A Les notions fondamentales	155
B Le contrôle de la CJUE : jurisprudences essentielles	156
C Le contrôle de la CEDH : protection des droits acquis	156
D Le critère du « dénominateur commun »	157
E La construction d'un ordre public européen	158
F La réserve héréditaire comparée. Vers un ordre public successoral européen ?	158

FICHE N°14

La fraude à la loi en droit international privé	161
I. Notion et éléments constitutifs	163
II. Trois stades objectifs d'une fraude	163
A La manipulation du rattachement	164
B L'intention frauduleuse	164
III. La fraude sur le terrain des conflits de lois	164
IV. Sanction de la fraude	165
V. Fraude et conflits de juridictions (forum shopping)	166

VI. Après l'arrêt <i>Cornelissen</i> (Cass. 1^{re} civ., 20 février 2007)	167
VII. Tableau comparatif de synthèse	167
VIII. Perspectives et limites	168

DEUXIÈME PARTIE

LE COUPLE INTERNATIONAL : STATUT ET RÉGIME PATRIMONIAL

FICHE N°15

Le mariage international	171
I. Conditions de fond : loi applicable	173
A Règle générale : la loi nationale de chaque époux	173
B Articulation des conditions de fond dans les mariages mixtes	174
C Règle matérielle sur le consentement (depuis le 5 août 2014)	174
D Changement de nationalité et conflit de nationalités	175
II. Mariage entre personnes de même sexe : règles de conflit spéciales	175
A Présentation de l'affaire	177
B Contexte	177
C Raisonnement de la Cour	178
D Solution	179
E Apports, portée et jurisprudence antérieure	179
III. Conditions de forme : loi applicable	179
IV. Reconnaissance des mariages célébrés à l'étranger	180
V. Effets du mariage en droit international privé	180

FICHE N°16

Régimes matrimoniaux en droit international privé français	181
I. Vue d'ensemble : les trois systèmes	183
II. Le droit commun français (avant le 1^{er} septembre 1992)	183
A Principe du rattachement : la volonté implicite	184
B Les quatre principes directeurs du droit commun	184
III. La Convention de La Haye du 14 mars 1978 (1^{er} septembre 1992-28 janvier 2019)	184
A Rattachement subjectif : le choix encadré (art. 3)	184
B Rattachement objectif : hiérarchie (art. 4)	185
C Mutabilité automatique (art. 7)	185
IV. Le règlement (UE) 2016/1103 (depuis le 29 janvier 2019)	185
A Rattachement subjectif renforcé : choix de loi (art. 22)	186
B Rattachement objectif (art. 26)	186
V. Publicité et opposabilité	186

FICHE N°17

Accords pré-nuptiaux dans le monde	187
I. Introduction générale : trois grandes catégories	189
II. Europe continentale : tradition notariale	189
A France	189
B Allemagne	190
C Suisse	190
D Pays scandinaves (Suède, Danemark, Norvège)	190

III. Systèmes de <i>common law</i> : contrôle judiciaire.	190
A Angleterre et pays de Galles	190
B États-Unis	192
C Australie	192
IV. Asie	193
V. Convergences, divergences et enjeux pratiques	193
VI. Contrats de mariage <i>vs nuptial agreements</i> : philosophies opposées.	194
VII. Conditions de validité d'un contrat international (projet QNA 2014)	194
VIII. Principaux obstacles à la reconnaissance internationale.	195
IX. Bonnes pratiques de rédaction d'un contrat de mariage international.	195

FICHE N°18

Le partenariat enregistré en droit international privé	197
I. Notion de partenariat enregistré.	199
II. Loi applicable : tableau de synthèse.	200
III. Formation du partenariat	201
A Conditions de fond. Trois thèses sur la capacité	201
B Conditions de forme. Enregistrements locaux et consulaires	201
IV. Effets : régime patrimonial et obligations alimentaires.	201
V. Compétence internationale	202
VI. Cohabitation hors mariage	202
VII. Regard comparatiste sur les partenariats enregistrés.	202
A Historique et définitions comparées	202
B Modèles comparés de partenariat	203
C Qualification internationale	203
D Loi applicable. Règles de rattachement	203
E Effets patrimoniaux et successions	204
F Compétence juridictionnelle. Règlement (UE) 2016/1104	204
G Libre circulation dans l'UE	205

FICHE N°19

Le divorce international	
I. Compétence internationale pour le divorce.	209
II. Loi applicable au divorce. Règlement Rome III	210
III. Reconnaissance des divorces étrangers.	210
IV. Le divorce sans juge (art. 229-1 C. civ.) en contexte international	211
A Vérifications préalables à effectuer	211
B Loi applicable et compétence selon la période	211
V. Envoi du projet de convention aux parties résidant à l'étranger	212
VI. 7 remarques finales sur le divorce international selon 3 axes : droit positif, solutions discutées et considérations pratiques.	212
VII. Regard comparatiste sur le partage équitable : <i>Wallace v. Wallace</i>, [2025] CSOH 73	213
A Références de l'arrêt	213
B Faits essentiels	213

C	Arguments discutés	214
D	Rappel du cadre juridique applicable	214
E	Jurisprudences clés citées	214
F	Décision du juge Carmichael	215
G	Portée et enseignements	215

TROISIÈME PARTIE

L'ENFANT, SA FILIATION EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

FICHE N°20

La responsabilité parentale en droit international privé	219
I. Une notion autonome à portée élargie	221
II. Les droits de garde et droits de visite : des notions distinctes aux contours précisés	222
III. La compétence internationale : la résidence habituelle comme pivot	222
IV. La loi applicable : le système de la Convention de La Haye de 1996	223
V. La reconnaissance et l'exécution des décisions	223
VI. Le champ d'application du règlement Bruxelles IIter	225
VII. Le choix de juridiction et le droit de l'enfant à être entendu	225

FICHE N°21

Article 11 du règlement Bruxelles IIter. Compétence fondée sur la présence de l'enfant	227
I. Vue d'ensemble : la compétence subsidiaire de présence	229
II. Conditions d'application de l'article 11(1)	230
III. Résidence habituelle non déterminable	230
IV. Articulation avec les autres chefs de compétence du règlement	231
V. Extension aux réfugiés et personnes déplacées (art. 11, al. 2)	232
VI. Effets procéduraux	232

FICHE N°22

Enlèvement international d'enfants. Convention de La Haye du 25 octobre 1980	233
I. Les conditions du retour et les exceptions à son prononcé	236
A L'exigence d'un « risque grave » dûment caractérisé (art. 13, b))	236
B L'audition de l'enfant : une obligation d'examen d'office nouvellement affirmée	236
II. Les exigences procédurales : célérité et exécution	236
III. L'exception de l'enfant intégré dans son nouvel environnement (art. 12, al. 2)	237
A Le délai d'un an et le problème de la dissimulation de l'enfant	237
B Le contenu et l'appréciation de l'intégration	238
IV. L'exception de consentement ou d'acquiescement (art. 13, a))	238
V. L'exception des droits fondamentaux (art. 20)	238

La filiation en droit international privé	239
I. Cartographie des sources	241
A Un domaine sans règlement européen unifié	241
B Un corpus français à dominante législative	241
C Les instruments internationaux en interaction	241
II. Règles de conflit pour l'établissement de la filiation	242
A La règle principale : loi nationale de la mère (art. 311-14 C. civ.)	242
B L'aménagement par la possession d'état (art. 311-15 C. civ.)	242
C La règle spéciale pour la reconnaissance volontaire (art. 311-17 C. civ.)	243
D La fragmentation et les conflits de filiation : les limites du système	243
III. Effets de la filiation en droit international privé	243
A Réduction tendancielle du champ	243
B Quelle loi pour les effets résiduels ?	243
IV. Ordre public international en matière de filiation	244
A Fonction et évolution	244
B L'ordre public et la filiation hors mariage	244
C L'ordre public et la preuve biologique	244
V. Reconnaissance des actes et jugements étrangers	244
A Le régime des actes d'état civil étrangers (art. 47 C. civ.)	244
B Le régime des jugements étrangers de filiation	245
VI. Filiation et nationalité française	245
A La filiation comme condition d'attribution de la nationalité	245
B La question préalable de la filiation	245
C Les effets des jugements supplétifs étrangers	245
VII. Filiation et droit des étrangers	246
A La filiation et le regroupement familial	246
B La kafala : frontière entre filiation et protection	246

L'adoption internationale	247
I. Cadre normatif	250
A Qu'est-ce que l'adoption internationale ?	250
B Les trois principes fondateurs	250
C Sources du droit	250
D La réforme du 21 février 2022 : un tournant	251
II. La procédure	251
A Phase administrative	251
B Phase judiciaire	252
III. Reconnaissance des adoptions étrangères	252
IV. Effets de l'adoption internationale	253
A Qualification de l'adoption étrangère (art. 370-5 C. civ.)	253
B Effets selon le type d'adoption	253
V. Jurisprudences essentielles	254
VI. Récapitulatif schématique	254

Gestation pour autrui (GPA). Évolution jurisprudentielle	255
I. Définition et fondements	257
II. Chronologie décision par décision : cinq actes jurisprudentiels	258
III. La prohibition et ses fondements (1991-2013)	259
A La condamnation judiciaire initiale et la consécration législative	259
B L'évolution du fondement : de l'ordre public à la fraude à la loi	259
IV. Le tournant européen et l'évolution vers le libéralisme (2014-2019)	260
A Les condamnations par la CEDH : <i>Menesson</i> et <i>Labassée</i> (2014)	260
B Les réponses de la Cour de cassation : transcription progressive	260
V. La riposte législative et le déplacement vers l'<i>exequatur</i> (2021-2025)	261
A La loi du 2 août 2021 : un frein à la jurisprudence	261
B Les arrêts du 2 octobre et du 14 novembre 2024 : le nouveau cadre jurisprudentiel	261
C La confirmation par l'arrêt <i>pre-birth</i> (5 mars 2025)	262
D L'harmonisation GPA-adoption (Cass. 1 ^{re} civ., 11 décembre 2024)	262
E La mise en œuvre pratique : la dépêche DACS du 9 avril 2025	262
VI. Les divergences doctrinales : un débat fondamental	263
A L'ordre public international vidé de sa substance	263
B La fraude à la loi neutralisée	263
C La critique radicale : « Apparente fermeté et véritable complaisance » (Sindres)	264
D Le « droit à l'enfant » : catégorie analytique ou instrument rhétorique	265
E Quel avenir pour la voie de l'adoption ?	265
VII. Synthèse des tensions et perspectives	265

GPA en droit anglais	269
I. Cadre juridique et textes applicables	271
II. Tableau de synthèse. GPA en droit anglais	272
III. Procédure d'obtention du <i>Parental Order</i> (S54 HFEA 2008)	273
IV. Tableau jurisprudentiel	274
V. Checklist pour les GPA internationales (J. THEIS, Z [2024] EWFC 304)	277
VI. Réforme de la loi et état d'avancement (avril 2025)	277
VII. Critiques du droit actuel	278
VIII. Développements juridiques récents (2025-2026)	278
A Statut juridique des contrats de GPA : une insécurité persistante	278
B Enjeux de droits fondamentaux et DIP	279
C Perspectives de réforme : <i>statu quo</i> législatif confirmé en 2025-2026	280

La GPA en droit comparé	281
I. Vue d'ensemble du cadre juridique	283
II. Focus. Le modèle britannique en détail	284
III. Infractions pénales et sanctions	286
IV. Établissement et transfert de la parentalité	287

V. Conditions d'admissibilité à un transfert de parentalité	287
VI. Pratique judiciaire et tendances jurisprudentielles	288
VII. Perspectives de réforme	289

QUATRIÈME PARTIE

SUCCESSION ET STRATÉGIE PATRIMONIALE

FICHE N°28

Successions internationales	293
I. Le système scissionniste français (avant le 17 août 2015)	295
II. Le renvoi et l'ordre public	295
A Le renvoi	295
B L'ordre public international	296
III. Le règlement (UE) n° 650/2012 (successions ouvertes à partir du 17 août 2015)	296
IV. Le partage de la succession internationale	297
V. Tableau de synthèse. Méthode de règlement d'une succession internationale	298

FICHE N°29

Le <i>probate</i> au Massachusetts	299
I. Définition	301
II. Actif successoral	302
III. Quatre types de procédure	302
IV. Étapes du <i>probate</i> formel non supervisé	303
Étape A : dépôt de la pétition (formulaire MPC 160)	303
Étape B : notification des parties intéressées	303
Étape C : nomination du représentant personnel	304
Étape D : inventaire de la succession (dans les 3 mois)	304
Étape E : traitement des créanciers (délai de 1 an)	304
Étape F : administration courante	304
Étape G : clôture de la succession	305
V. Récapitulatif des délais clés	305

FICHE N°30

La <i>family provision</i> australienne	307
I. Pourquoi étudier la <i>family provision</i> ? Justification de l'intérêt comparatif	309
II. Définition et origine	310
III. Tableau comparatif : <i>family provision</i> et mécanismes continentaux	310
IV. Règles de DIP applicables à la <i>family provision</i>	310
A Loi applicable	310
B Principe de scission (<i>scission principle</i>)	311
C Compétence juridictionnelle (principes Re Paulin, 1950)	311
D Renvoi	311
V. Complications propres au système australien	311

VI. Perspectives françaises de droit international privé	312
A Qualification : ni réserve ni aliment, mais mécanisme successoral correctif	312
B Articulation avec le règlement (UE) n° 650/2012	312
C Scission australienne et unité successorale européenne	312
D Ordre public international français et <i>family provision</i>	313

FICHE N°31

La protection du conjoint survivant	315
I. L'enjeu fondamental : l'articulation régime matrimonial/succession . . .	317
II. La protection par l'union : choix du type d'union et effets patrimoniaux . .	317
A Types d'union et règles de conflits	318
B Effets patrimoniaux des unions organisées : les règlements européens	318
III. Les instruments de protection au décès et le risque de surprotection . .	319
A Le tableau des mécanismes de protection et leur loi applicable	319
B La loi successorale : choisir ou subir	320
IV. Synthèse : de la protection à l'équilibre.	320

FICHE N°32

Le <i>trust</i> en droit international privé	321
I. Introduction : quelle est l'origine du <i>trust</i> ?	323
II. Définition et principe fondamental	323
III. Les acteurs du <i>trust</i>	323
IV. Fonctionnement d'un <i>trust</i> familial discrétionnaire	324
V. Typologie des <i>trusts</i>	324
VI. Avantages et inconvénients	325
VII. <i>Trust</i> vs testament. Comparaison	325
VIII. Nature et structure du <i>trust</i>	326
IX. <i>Trust</i> testamentaire soumis à la loi française	326
X. <i>Trust</i> <i>inter vivos</i> soumis à la loi française. Trois situations	327
XI. Affaire <i>Zieseniss</i>. Arrêt de principe (Cass. 1^{re} civ., 20 février 1996) . . .	328
XII. La Convention de La Haye du 1^{er} juillet 1985 sur le <i>trust</i>	328
XIII. Régime fiscal français du <i>trust</i>	329
XIV. Conflits de lois et qualifications en droit international privé	329

FICHE N°33

Stratégie patrimoniale internationale	331
I. Cadre préalable : objectifs et domicile fiscal	333
A Objectifs d'une stratégie patrimoniale internationale	333
B La résidence fiscale comme levier central	333
II. Structures patrimoniales internationales	334
A Panorama des principales structures	334
B Holding animatrice et dispositif Dutreil-transmission	334
C Transparence fiscale des structures de personnes étrangères	335
D Assurance-vie internationale	335
III. Cadre de conformité et garde-fous	336
A Bénéficiaires effectifs et lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)	336
B Dispositifs anti-abus	336